



## Accompagnants

Nous vous demanderons de bien vouloir patienter dans la salle d'attente afin que nous puissions prendre en charge de façon optimale le proche ou parent que vous nous avez confié.

Nous vous tiendrons informé(e) aussi souvent que possible de l'avancée des soins.

**Si vous accompagnez un patient majeur, vous ne pourrez rentrer dans la zone de soins qu'après accord du médecin et/ou de l'infirmière et pour une durée limitée, ceci dans un souci de confidentialité, d'hygiène et de sécurité.**



En fonction de l'affluence, des examens demandés et de l'attente des résultats, l'attente pourra vous paraître longue. Pour autant nous ne pourrions la réduire.

C'est pourquoi, si votre attente se prolonge, il est possible de vous absenter et de nous rappeler par la suite pour prendre des nouvelles de vos proches.

Nous vous invitons également à nous laisser vos coordonnées afin que nous puissions vous recontacter en cas de besoin.



## Infos pratiques



- ⇒ En cas d'hospitalisation, les documents seront adressés ultérieurement à votre médecin traitant. (pensez à nous communiquer les coordonnées de votre médecin traitant)
- ⇒ Si vous sortez, les résultats d'examen (bilan sang, radios...) vous seront remis, ou seront adressés plus tard à votre médecin traitant.
- ⇒ Vous avez été victime d'un accident ou d'une agression, pensez à réclamer un certificat de lésions. Ce document vous sera demandé par votre assurance ou pour un dépôt de plainte.
- ⇒ Si vous quittez les urgences avec une immobilisation d'un membre, vous recevrez dans la semaine, une convocation pour un suivi avec un orthopédiste.
- ⇒ Les rendez-vous sont posés en fonction des consignes données par les chirurgiens.
- ⇒ Le matériel que vous avez reçu, fera l'objet d'une facturation. (béquilles, attelles...)

Pour toute demande de documents, merci de téléphoner au :

02.98.62.68.90 à partir de 14h

02.98.62.69.09 à partir de 15h



**CENTRE HOSPITALIER DES PAYS DE MORLAIX**

## Le service des Urgences

**Vous accueille**



**Standard : 02.98.62.61.60**

**Urgences : 02.98.62.61.60 poste 7108**

**Secrétariat : 02.98.62.61.60 poste 7107**

**FAX : 02.98.62.69.82**

**15, rue de Kersaint Gilly  
BP 97237 – 29672 MORLAIX Cedex**

**[www.ch-morlaix.fr](http://www.ch-morlaix.fr)**

## Accueil

A votre arrivée, un professionnel vous demandera la raison de votre venue aux urgences, enregistrera vos coordonnées administratives, ainsi que vos informations de prise en charge sociale.

Merci de nous présenter :

- ⇒ Une pièce d'identité
- ⇒ Vos cartes de sécurité sociale et mutuelle

Ensuite un(e) infirmier(e) d'accueil et d'orientation vous recevra dans un box afin d'évaluer votre état de santé, votre douleur, et déterminera votre degré d'urgence selon des critères bien précis.

**Votre ordre de passage dépend :**

- ⇒ De la gravité de votre problème de santé
- ⇒ De sa nature : médicale, chirurgicale ou psychiatrique et non de votre ordre d'arrivée
- ⇒ Du nombre de patients déjà présents aux urgences

**L'URGENCE VITALE RESTE PRIORITAIRE  
DANS TOUS LES CAS**



## Soins

Puis, vous serez installé dans un box afin qu'un médecin vous examine.

En fonction de la consultation, le médecin pourra prescrire des examens sanguins et/ou radiologiques. L'avis d'un spécialiste pourra aussi être demandé.

**L'attente moyenne pour les résultats sont à titre indicatif :**

- \* Moins d' 1 heure pour une radio
- \* De 2 à 3 heures pour une prise de sang
- \* De 2 à 3 heures pour un scanner
- \* De 2 à 4 heures pour un avis spécialisé



Afin de vous assurer une prise en charge de qualité, nous attendrons l'ensemble de vos résultats (imageries, biologies ou avis spécialisés) avant de poser un diagnostic.

**Dans un souci important de confidentialité, d'hygiène et de sécurité aucun accompagnant n'est autorisé à pénétrer dans la zone de soins sans l'autorisation d'un médecin et/ou d'une infirmière.**

## Orientation

Vous avez reçu les soins nécessaires et vous allez quitter le service d'accueil des urgences pour :

⇒ **UNE SORTIE**

- un retour à domicile simple, pour cela il faudra compter

de 15 à 30 minutes pour les ordonnances

- un retour à domicile par ambulance sur décision médicale. *(Attention, un bon de transport ne sera délivré que dans certains cas précis)*

⇒ **UNE HOSPITALISATION**

- Dans l'unité d'Hospitalisation de Courte Durée (UHCD)

- Dans un autre service de l'hôpital

**S'il est nécessaire de vous hospitaliser, nous rechercherons un lit disponible dans le service adapté à votre état de santé. Cette recherche peut prendre du temps en fonction des lits disponibles ou des sorties éventuelles des services.**

⇒ **UN TRANSFERT**

- Vers un autre établissement, afin de vous orienter vers la discipline qui est appropriée à votre état.

- A votre demande, vos proches pourront être informés de votre sortie ou de votre transfert.